

L'Etat belge est bien trop gentil avec Abdeslam

*LES SALAUDS DE KEUFS NOUS ONT
INTERDIT DE METTRE DES FLEURS ET
DES BOUGIES LÀ OÙ ILS ONT ARRÊTÉ
ABDESLAM!!!*



Étonnant procès que nous offre la Belgique. Et surtout piètre personnage !

Tout d'abord l'on est frappé par sa tenue ! Dès maintenant et en simple correctionnelle. Sauf erreur l'attentat de Bruxelles qui fait l'objet de cette affaire eut lieu quelques mois après le Bataclan. Et le même terroriste est présumé être l'organisateur de ce dernier, le seul survivant des acteurs de cet abominable massacre, nous indique la Presse. Aussi l'on s'étonne des lenteurs de la justice française. Notre pays subit certes maints attentats, mais il dispose de plus de moyens que la Belgique. Doit-on voir ici confirmation de l'inefficacité de l'administration judiciaire et policière,

voire des procédures sur lesquelles il serait plus que temps de revenir ? Quant à ne pas subir les assises... On est pantois ! Dans ce bas monde tenter de tuer trois policiers d'une rafale de Kalachnikov ne vous vaut que la correctionnelle. Pff...

Secondement, la peine requise contre Salah Abdeslam serait de 20 ans, avec les 2/3 en peine de sûreté. Comprenons qu'il sortira au bout de 13 ans, c'est-à-dire en 2028. Qu'est-ce à dire ? Un homme qui en rien ne manifeste de regret de son agir, qui aucunement n'exprime une volonté de s'amadouer et s'intégrer comme pacifique citoyen dans la société serait relâché dans 10 ans pour, bien évidemment, reprendre le cours de ses actions ? Impensable ! Crétin même. La double peine n'existant pas, et ayant payé ce que la société Belge estime être sa dette, il ne sera pas expulsé. Certes la police s'efforcera de le surveiller mais là encore ce sont des moyens que l'Etat – les impôts... – devra prendre en charge.

Alors on se demande que faire de ces gens-là ? Rétablir la peine de mort, rouvrir Cayenne ou la perpétuité pour ceux qui ni n'avouent ni ne regrettent leurs attentats ? En tout cas autre chose que le temps de prison prévu, lequel ne mettra nullement la société à l'abri de nouvelles actions criminelles !

Concernant le sus-nommé Abdeslam, si la torture est exclue – et doit le rester -, on ne peut manquer d'observer ses attitudes. Rester assis quand le président du Tribunal lui demande de se lever, au motif argue-t-il qu'il s'est « levé tôt » montre moins le mépris de ce monsieur contre les institutions – et ceux qui les représentent, ici une femme – que la petitesse de quelqu'un qui n'a même pas le cran de revendiquer son mépris et ses actions. En effet quand on croit sérieusement à une cause qui vous dépasse, quand on veut donner l'exemple et susciter des émules on affiche hautement ses motivations, on les revendique, on en est fier. Ainsi seulement s'applique l'adage 'Sanguis martyrum, semen

Christianorum'...

Mais tout au contraire S. Abdeslam se plaint : « *Ce que je constate, c'est que les musulmans sont jugés et traités de la pire des manières, impitoyablement, y'a pas de présomption d'innocence, y'a rien !* » Il se plaint et montre sa lâcheté : *Avec son complice Sofien Ayari, ils affirment ne pas être les auteurs des coups de feu alors que leur ADN est bien retrouvé sur les deux armes ayant servi à blesser les policiers. puisqu'aussi bien ils étaient trois sur place c'est que l'un d'eux si ce n'est les deux s'est également servi d'une arme.*

Là, rien de cela ; aucun courage ! Ce monsieur ne mérite aucunement l'attention que lui prêtent l'Etat et les médias. Il est juste bon à être enfermé, à vie ; ou fusillé.

Bertrand du Boullay

PS / Le procès est inutile puisqu'il ne souhaite pas y participer en s'exprimant. Il faudrait d'ailleurs prévoir d'accroître les peines envers un prévenu qui maintient telle attitude et empêche la justice d'y voir le plus clair possible.